

Précisions sur les placements

au 30 juin 2018

Volume du portefeuille : 379,5 millions de dollars

Proportion de la totalité des actifs dans le compte de participation de la Great-West : 7,6 pour cent

Lignes directrices de placement

Les placements privés sont des placements en obligations effectués aux termes d'ententes de gré à gré avec divers emprunteurs. Ils sont gérés par un secteur spécialisé chargé des placements privés situé à Toronto. La diversification du portefeuille est maintenue.

Placements selon la durée

au 30 juin 2018

	En millions de dollars	En pourcentage
Années jusqu'à l'échéance		
De 0 à 5 ans	30,2 \$	8,0 %
Plus de 5 ans	349,3 \$	92,0 %
Total	379,5 \$	100,0 %

Placements selon la qualité

au 30 juin 2018

Note	En pourcentage
AAA	0,4 %
AA	0,9 %
A	47,7 %
BBB	50,9 %
BB ou moins	0,0 %

Placements selon le secteur

au 30 juin 2018

Secteur	En pourcentage
Production électrique	37,8 %
Partenariats public-privé	24,4 %
Entreprises liées au gouvernement, universités ou établissements de santé	11,6 %
Transport aérien	6,8 %
Obligations provinciales et garanties par les gouvernements provinciaux	4,8 %
Tous les autres secteurs	14,5 %

Rendements historiques moyens

au 31 décembre 2017

	1 an (2017)	2 ans (2016–2017)	3 ans (2015–2017)	4 ans (2014–2017)	5 ans (2013–2017)	10 ans (2008–2017)
Obligations émises dans le public et placements privés	3,2 %	3,6 %	3,9 %	4,0 %	4,1 %	4,8 %
CPG de 5 ans	1,4 %	1,4 %	1,4 %	1,6 %	1,6 %	1,8 %
Obligations du gouvernement du Canada de 5 à 10 ans	1,6 %	1,3 %	1,3 %	1,4 %	1,5 %	2,1 %

Les placements privés sont cotés à l'interne.

Il est possible que, dans le présent rapport, les totaux ne correspondent pas à 100 pour cent étant donné que les chiffres sont arrondis.

Les données relatives au rendement sont fournies à titre d'exemple seulement et font état du rendement passé, lequel n'est pas nécessairement une indication du rendement futur.

Le rendement des obligations du compte de participation reflète le rendement des avoirs en obligations couvrant les passifs et l'excédent, après déduction des frais de placement. À l'exception des gains et des pertes non réalisés au titre des obligations, qui sont exclus parce que les obligations détenues dans le compte de participation sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, le rendement des obligations du compte de participation est calculé conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le rendement des obligations contribue aux résultats globaux du compte total de participation au chapitre des placements.

Le rendement des certificats de placement garanti (CPG) de cinq ans correspond au rendement nominal à l'échéance d'après les données du document CANSIM, tableau 176-0043, série V122526 de Statistique Canada (site Web de Statistique Canada) en date du 3 janvier 2018. Pour chaque année civile, la moyenne des taux mensuels des CPG a été utilisée.

Le rendement des obligations de cinq à dix ans du gouvernement du Canada est tiré du document CANSIM, tableau 176-0043, série V122486 de Statistique Canada (site Web de Statistique Canada) en date du 3 janvier 2018. Pour chaque année civile, la moyenne des valeurs mensuelles a été utilisée.